



**Commune
de
Corbières**

Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019 à 19h30

Présidence : M. Gabriel Kolly, Syndic
Excusés : ---
Présences : 46 citoyennes et citoyens actifs
Scrutateurs : MM. James Blanc et Charles Cottet
Auditeur : aucun

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (publié sur le site internet www.corbieres.ch et disponible au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Budgets 2020
 - 2.1 Budget de fonctionnement 2020
 - 2.2 Budget des investissements 2020
 - 2.2.1 Equipements informatiques
 - 2.2.2 Réfection route du Chanex, Corbières + réfections diverses, Villarvolard
 - 2.2.3 Création trottoir route du Vanel
 - 2.2.4 Adduction eau – bouclage route du Vanel, Corbières
 - 2.2.5 Adduction eau – bouclage Planchasse, Villarvolard
 - 2.2.6 Réfection conduite intercommunale – eaux usées
 - 2.2.7 Rives du lac – aménagement
 - 2.2.8 Réfection chalet Le Perré
 - 2.2.9 Réfection tavillons chalets Les Fossalets et La Générale
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Vote final des budgets de fonctionnement
 - 2.5 Vote finale des budgets d'investissements
3. Election d'un membre à la commission d'urbanisme
4. Reprise des routes des Fornys et Planchasse
5. Règlement sur les naturalisations
6. Règlement et barème relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
7. Règlement communal sur la gestion des déchets urbains
8. Informations et divers

M. Gabriel Kolly, Syndic salue les participants et leur souhaite la bienvenue.

Il rappelle qu'en vertu de l'art. 3, lettre b), alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

M. Gabriel Kolly, Syndic, prie les personnes qui ne sont pas Citoyennes et Citoyens de Corbières de ne pas voter. Il rappelle également que la Loi sur l'exercice de droits politiques et son Règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter.

Aucun auditeur ne s'annonce.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 47 du 22 novembre 2019, par affichage aux deux piliers publics et envoi de tous ménages (journal communal).

M. Gabriel Kolly, Syndic, fait lecture des points de l'ordre du jour qui ne donnent lieu à aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2019

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition sur le site Internet de la Commune ainsi qu'au secrétariat communal.

Ouverture de la discussion :

M. Jean-Paul Niederer a une remarque à faire au sujet du compte des investissements concernant le montant de CHF 36'500.- prévu pour le Chemin de la Laiterie à Villarvolard et demande ce qui a été fait concrètement.

M. Gabriel Kolly, Syndic, lui répond qu'il s'agit du goudronnage de la route qui allait vers l'ancienne ferme Gremaud qui avait brûlé. Sur le tronçon de cette route, une partie est communale et une autre est privée. La commune a donc payé la partie qui lui appartient et les privés ont participé pour leurs parties.

Selon M. Jean-Paul Niederer, le Chemin de la Laiterie n'a rien à voir avec le chemin qui monte vers l'ancienne ferme Gremaud.

M. Gabriel Kolly, Syndic, indique que ce chemin est enregistré ainsi au cadastre et sous ce nom-là, ce qui peut porter à confusion.

M. René Bruegger Vice-Syndic, précise qu'il s'agit du Chemin de la Laiterie des 4 nouvelles maisons construites, mais sur l'ancien Chemin de la Laiterie, il y a eu que le petit bord qui a été réparé uniquement.

Sinon il n'y a pas d'autre remarque concernant ce dernier PV.

Vote :

Le procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2020

2.1 Budget de fonctionnement

M. Gabriel Kolly, Syndic, passe en revue les comptes de fonctionnement et commente les principaux postes présentant des argumentations.

Comptes de fonctionnement	Comptes 2018		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration	445'542	103'605	493'332	110'932
1. Ordre public	61'654	30'783	85'458	31'000
2. Enseignement et formation	1'175'690	144'472	1'290'484	226'968
3. Culte, culture et loisirs	223'972	67'375	229'979	55'005
4. Santé	266'695	1'823	299'920	2'400
5. Affaires sociales	454'113	-5'084	456'613	4'200
6. Transports et communications	282'120	95'696	332'831	84'137
7. Protection - aménagement de l'env.	690'075	569'488	749'953	623'525
8. Economie	97'616	30'098	78'233	3'800
9. Finances et impôts	741'922	3'474'664	320'285	3'149'596
Totaux	4'439'399	4'512'921	4'337'088	4'291'563
Excédents produits/charges : fonctionnement	73'522			45'525

0. Administration

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration	445'542	103'605	512'598	103'396	493'332	110'932
010. Assemblées, conseil communal	46'271	300	62'200	300	65'500	300
020. Administration générale	399'272	103'305	450'398	103'096	427'832	110'632
Excédent de charges/produits		341'937		409'202		382'400

010 :

- Frais de fiduciaire pour mise en place du programme MCH2.

020 :

- Diminution des frais - En 2019, nous avons un poste à l'administration à double pour quelques mois suite au départ à la retraite de Mme Béatrice Blanc.

1. Ordre public

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1. Ordre public	61'654	30'783	89'780	29'000	85'458	31'000
100. Protection juridique	21'279	0	30'575		30'575	
140. Police du Feu	28'084	30'783	50'186	29'000	50'920	31'000
150. Militaire	7'768		5'000		0	
160. Protection civile	1'644		1'819		1'763	
170. Protection de la population	2'879		2'200		2'200	
Excédent de charges/produits		30'871		60'780		54'458

100 Protection juridique:

- Charges : notre participation au Service des Curatelles.

140 Police du Feu:

- Produits : Augmentation du nombre d'habitants avec répercussion sur le montant encaissé pour la taxe non-pompier.

170 Protection de la population: il s'agit de notre participation aux frais de l'ORCOC (organisation communale en cas de catastrophe).

2. Enseignement et formation

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2. Enseignement et formation	1'175'690	144'472	1'334'994	226'230	1'290'484	226'968
200. Ecole enfantine	64'627		65'723		68'464	
210. Cycle scolaire obligatoire	711'174	26'164	802'634	25'000	783'826	34'700
219. Accueil extrascolaire	38'916		28'000		21'069	
220. Ecoles spécialisées	146'791		152'727		145'535	
230. Formation professionnelle	11'570		11'600		11'600	
290. Bâtiment scolaire Corbières	45'201	13'379	36'516	13'006	36'596	13'030
291. Bâtiment scolaire Villarvolard	54'792	2'309	53'076	3'506	46'686	2'530
292. Cercle scolaire	102'620	102'620	184'718	184'718	176'708	176'708
Excédent de charges/produits		1'031'218		1'108'764		1'063'516

210 Cycle scolaire obligatoire :

- Charges : diminution - Fin d'un amortissement pour les CO de la Gruyère.
- Produits : augmentation – participation du canton aux frais de fournitures scolaires, montant lié à des décisions du Canton.

219 AES :

- Charges : notre participation à l'accueil extrascolaire dont la gestion administrative de l'AES est faite par Hauteville. Le budget est transmis par Hauteville.

220 Ecoles spécialisées:

- Charges : liées – en diminution.

290 Bâtiment scolaire Corbières :

- Charges : entretien courant.

291 Bâtiment scolaire Villarvolard :

- Charges : entretien courant.

292 Cercle scolaire :

- Charges : ce compte s'équilibre, car il est utilisé pour la gestion des frais du cercle. Il reprend tous les postes qui concernent le cercle scolaire et qui viennent ensuite répartis, notamment les cours de piscine, les frais d'activités extrascolaires (bricolage, courses d'école, visites culturelles, ski), les frais de transports pour les activités extrascolaires, l'administration Corbières-Hauteville et depuis la rentrée scolaire 2018/19 les frais des transports scolaires sont entièrement à charge des communes. Il n'y aura pas de camp de ski en 2020, celui-ci est prévu en 2021. Le coût pour notre Commune s'élève à CHF 100'831.– (montant qui est pris en compte sous le chapitre 210).

3. Culte, culture et loisirs

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3. Culte, culture et loisirs	223'972	67'375	211'108	60'149	229'979	55'005
300. Culture	27'400	2'517	29'792	2'600	37'888	1'500
340. Sport	182'517	61'458	174'816	57'549	184'091	53'505
350. Autres loisirs, colonies de vacances	14'055	3'400	6'500		8'000	
Excédent de charges/produits		156'597		150'959		174'974

300 Culture

Charges :

- Frais de participation au Conservatoire.
- Loyer de la bibliothèque qui sera déplacé à Hauteville durant l'année 2020.

Produits :

- Participation de la commune de Hauteville au loyer de la bibliothèque (au prorata du nombre d'habitants).

340 Sport:

Charges et produits :

- Imputation interne des travaux effectués par les employés communaux.

350 Autres loisirs:

Charges :

- Augmentation du nombre de participants à la sortie annuelle des aînés.

4. Santé

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4. Santé	266'695	1'823	280'084	1'600	299'920	2'400
400. Hôpitaux	11'907		12'173		15'933	
410. Homes médicalisés	144'214		144'773		144'879	
440. Soins ambulatoires	106'155		119'638		135'608	
460. Service médical des écoles	4'315	1'823	3'400	1'600	3'400	2'400
470. Contrôle des denrées alimentaires	105		100		100	
Excédent de charges/produits		264'873		278'484		297'520

Ce chapitre ne contient que des charges liées qui sont en augmentation de CHF 16'000.– pour les soins ambulatoires.

5. Affaires sociales

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5. Affaires sociales	454'113	-5'084	443'571	3'200	456'613	4'200
540. Structures d'accueil petite enfance	28'791	-6'098	26'300	2'100	25'500	3'100
550. Institutions spécialisées	222'243		220'323		232'010	
570. Homes	59'089		52'965		53'304	
580. Aide sociale	143'991	1'014	143'983	1'100	145'799	1'100
Excédent de charges/produits		459'197		440'371		452'413

540 Structures d'accueil petite enfance, crèche et garderie (mais pas l'AES !).
 550 Institutions spécialisées: charges liées en augmentation d'env. CHF 12'000.--.
 570 Homes: Notre participation aux homes.

6. Transports

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6. Transports et communications	282'120	95'696	327'388	72'049	332'831	84'137
610. Routes cantonales	18'374		27'200	8'000	18'200	
620. Routes communales et génie civil	224'910	95'696	260'185	64'049	267'122	84'137
640. Chemins de fer fédéraux	5'432		5'794		6'588	
650. Transports	33'404		34'209		40'921	
Excédent de charges/produits		186'423		255'339		248'694

610 Routes cantonales.

620 Routes communales et génie civil.

Charges : Remplacement éclairage public par LED + salaire de Serge Zillweger pour Hauteville.

Produits : Facturation des heures de Serge Zillweger à Hauteville.

640 Chemins de fers fédéraux et 650 Transports: trafic régional : charges liées imposées par le Canton.

640 Transports : augmentation charges liées pour le trafic régional + subvention de CHF 100.- pour les abonnements de transports dans le cadre du mandat « efficacité énergétique ».

7. Protection, aménagement du territoire

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7. Protection - aménagement environ.	690'075	569'488	645'869	543'972	749'953	623'525
700. Approvisionnement en eau	131'024	131'024	120'754	120'754	134'920	134'920
701. Eau intercommunale	79'887	79'887	70'700	70'700	66'400	66'400
710. Protection des eaux	190'771	190'771	185'628	185'628	186'300	186'300
720. Ordures ménagères	70'279	54'768	78'350	55'890	76'534	54'150
721. Déchetterie intercommunale	88'970	88'970	90'000	90'000	167'755	167'755
740. Cimetière	27'280	9'986	13'800		17'300	
750. Correction eaux - endiguements	17'973	985	22'895	6'000	17'895	2'000
780. Protection de la nature	26'739	2'712	6'500		5'500	
790. Aménagement du territoire	57'153	10'386	57'242	15'000	77'349	12'000
Excédent de charges/produits		120'587		101'897		126'428

700 Approvisionnement en eau :

- Charges : Augmentation du poste «Imputation interne amortissement obligatoire» suite aux travaux d'investissement effectués.
- Produits : Le prix de l'eau ne change pas. Augmentation du poste «vente eau» suite à l'augmentation du nombre d'habitants.
- Attribution à la réserve de CHF 655.--.

701 Eau intercommunale :

- Compte tampon pour la gestion de l'intercommunale avec Hauteville et Botterens.

710 Protection des eaux :

- Charges : Augmentation des frais pour la STEP.
- Produits : La taxe épuration reste inchangée. Augmentation du poste «Taxe d'utilisation» suite à l'augmentation du nombre d'habitants et les nouvelles constructions.
- Attribution de CHF 63'273.00 à la réserve.

721 Déchetterie intercommunale :

- Le budget est établi pour une période de 6 mois d'exploitation, il tient compte de la gestion des compacteurs comme pour les années précédentes et auquel vient se rajouter les frais inhérents à la gestion de la déchetterie intercommunale. Ce compte s'équilibre et le montant à notre charge est inclus sous le chapitre 720.

740 Cimetière :

- Un montant de CHF 10'000.– a été budgétisé pour la mise en place d'un endroit pour entreposé les cendres des anciennes urnes.

750 Endiguements :

- Entretien courant.

780 Protection de la nature :

- Entretien des poubelles à crottes.
- Imputation interne pour le travail de SZ pour le ramassage des poubelles à crottes.

790 Aménagement du territoire :

- Frais pour le PAL CHF 12'000.- prévu pour quelques mises à l'enquête que nous devrions effectuer.
- Frais de mensuration CHF 10'000.– pour la nouvelle mensuration de Villarvolard.

8. Economie

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8. Economie	97'616	30'098	73'833	0	78'233	3'800
800. Agriculture	350	67	4'200		7'200	
810. Forêts	67'727	30'031	33'650		34'250	3'800
830. Tourisme	29'538		35'983		36'783	
Excédent de charges/produits		67'518		73'833		74'433

800 Agriculture :

Charges :

- Achat de bassins + travaux alimentation en eau de Crau Bourret.

810 Forêts :

Charges :

- Entretien des routes forestières dont une réserve pour frais route du Motélon.

830 Tourisme :

Charges :

- Réfection des divers sentiers pédestres.

9. Finances et impôts

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9. Finances et impôts	741'922	3'474'664	285'125	3'110'562	320'285	3'149'596
900. Impôts	29'937	2'712'857	18'700	2'515'175	25'500	2'529'200
930. Péréquation		143'208		135'612		112'301
940. Finances	117'860	144'246	116'555	139'555	131'775	154'775
942. Immeubles du patrimoine financier	100'032	197'984	100'800	191'220	113'340	224'320
943. Immeuble locatif communal	62'828	127'855	49'070	129'000	49'670	129'000
990. Autres postes	431'266	148'515				
Excédent de charges/produits	2'732'742		2'825'437		2'829'311	

900 Impôts :

Produits :

- Augmentation des impôts sur le revenu en légère hausse, mais prudence.
- Augmentation de la contribution immobilière suite aux nouvelles constructions.
- Les impôts irréguliers varient (difficiles à estimer).
- Le projet fiscal 17 n'a pas eu une grande influence sur notre Canton.

Charges :

- Augmentation des pertes sur débiteurs.

Détail des impôts

• Personne physique	Budget 20 CHF 1'820'000	Comptes 18 CHF 1'781'000	
• Fortune personne physique	Budget 20 CHF 195'000	Comptes 18 CHF 270'753	Comptes 19 CHF 186'000
• Impôt à source	Budget 20 CHF 30'000	Comptes 18 CHF 34'000	
• Prestation en Capital	Budget 20 CHF 20'000	Comptes 18 CHF 76'030	Comptes 19 CHF 32'000
• Bénéfice personnes morales	Budget 20 CHF 20'000	Comptes 18 CHF 16'000	
• Capital personnes morales	Budget 20 CHF 5'000	Comptes 18 CHF 10'000	
• Contribution immobilière	Budget 20 CHF 190'000	Comptes 18 CHF 180'000	
• Gains immobiliers	Budget 20 CHF 60'000	Comptes 18 CHF 106'000	
• Mutations immobilières	Budget 20 CHF 100'000	Comptes 18 CHF 140'000	

930 Péréquation :

- Toujours favorable pour notre commune mais en baisse.

940 Finances :

- Augmentation des amortissements obligatoires.

942 Immeubles du patrimoine financier :

Charges :

- Attribution au fonds de rénovation pour la déchetterie CHF 12'000.-.

Produits :

- Loyer pour la nouvelle déchetterie CHF 27'600.-.

943 Immeuble locatif communal :

Charges :

- Entretien courant de l'immeuble communal du Vanel 116, y compris l'entretien complet d'un appartement en cas de départ d'un locataire (peinture, parquet, cuisine).

Produits :

- Entrées des locations.

Pour récapituler, le budget 2020 présente un total des charges de CHF 4'337'088.-, pour un total de produits de CHF 4'291'563.-, ce qui représente un excédent de charges de CHF 45'525.-.

Notre budget n'est pas équilibré mais nous avons été très prudent dans les entrées d'impôts, notamment au niveau des impôts irréguliers.

Ce résultat est bien entendu positif. Il est dû à une bonne gestion de la part du Conseil Communal et à des rentrées d'impôts extraordinaires qui ne se renouvelleront pas forcément chaque année.

M. le Syndic passe aux comptes des investissements dont le récapitulatif ci-dessous a également été inséré dans le dernier Journal communal.

2.2 Budget des investissements

2.2.1 Equipements informatiques

Mme Christel Repond, Conseillère communale, détaille cet investissement.

Le programme informatique actuel est en bout de course. La société informatique RUF a élaboré un nouveau programme de gestion administrative qui met en place une synergie du contrôle des habitants et des taxes communales. De plus, la mise en application des normes MCH2 oblige une mise à jour de notre système actuel. Actuellement, le personnel administratif est équipé de 2 écrans.

Cet investissement d'un montant de CHF 35'000.- sera financé par nos liquidités.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote

L'investissement relatif aux équipements informatiques pour un montant de CHF 35'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Réfection route du Chanex, Corbières + réfections diverses, Villarvolard

M. Gabriel Kolly, Syndic, détaille cet investissement.

La route qui mène au Chanex nécessite un entretien. En effet, le talus et la route ont besoin d'être consolidé. Quelques taconnages seront également réalisés à Villarvolard. Ces travaux ont été reportés plusieurs fois et il devient urgent de combler certains trous. Un plan de situation est commenté.

Cet investissement d'un montant de CHF 60'000.- sera financé par nos liquidités.

Ouverture de la discussion

M. Daniel Tornare demande si une mise à l'enquête pour un dépôt de bois à cet emplacement pour un hangar a été déposée.

Mme Béatrice Blanc lui répond qu'il y a un permis en cours qui n'est pas échu et pourrait être prolongé de 2 ans dès son arrivée à échéance.

Selon un bureau d'ingénieur, la détérioration de cette route est due à son âge plutôt qu'en raison de transports de bois sur ce tronçon.

Vote

L'investissement relatif à la réfection de la route du Chanex, Corbières + réfections diverses à Villarvolard pour un montant de CHF 60'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Création trottoir du Vanel

M. Gabriel Kolly, Syndic, détaille cet investissement.

La construction de plus de 20 appartements à côté du giratoire du Vanel a démarré. Pour des questions de sécurité, la création d'un trottoir est nécessaire depuis le passage à piétons situé devant le HLM jusqu'à cette parcelle. Un plan de situation est commenté. Une participation est en cours de négociation avec le promoteur.

Actuellement, les montants qui vont être encaissés pour diverses taxes (épuration, eaux usées) sont estimés à environ CHF 95'000.-.

Cet investissement d'un montant de CHF 48'000.- sera financé par nos liquidités.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote

L'investissement relatif à la création trottoir du Vanel pour un montant de CHF 48'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.4 Adduction eau – bouclage route du Vanel, Corbières

M. Gabriel Kolly, Syndic, détaille cet investissement.

Le bouclage de la conduite d'eau de la route du Vanel nous permettra d'alimenter en eau le bas du village avec une deuxième alimentation, ce qui nous couvrira en cas de fuite sur une partie du réseau.

En faisant cet investissement, nous répondrons aussi aux demandes du PIEP (plan infrastructure eau potable).

La conduite passera en face de la future déchetterie sur la parcelle en construction.

Le détail des coûts ainsi qu'un plan sont présentés.

Cet investissement d'un montant de CHF 110'000.- sera financé comme suit : CHF 80'000 par prélèvement sur nos réserves *eau potable* et CHF 30'000.- par nos liquidités.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote

L'investissement relatif à l'adduction d'eau, bouclage route du Vanel à Corbières pour un montant de CHF 110'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.5 Adduction eau – bouclage Planchasse, Villarvolard

M. Gabriel Kolly, Syndic, détaille cet investissement.

Cet investissement découle de la même réflexion que l'investissement précédent.

Le plan démontre le quartier de Planchasse qui n'est alimenté que par une seule conduite. En doublant les alimentations, nous garantirons une alimentation en cas de fuite.

Une partie des travaux se fera en pousse tube afin d'éviter des dégâts.

Le détail des coûts ainsi qu'un plan sont présentés.

Cet investissement d'un montant de CHF 110'000.- sera financé comme suit : CHF 80'000 par prélèvement sur nos réserves et CHF 30'000.- par nos liquidités.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote

L'investissement relatif à l'adduction d'eau, bouclage Planchasse à Villarvolard pour un montant de CHF 110'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.6 Réfection conduite intercommunale – eaux usées

M. Martin Gendre, Conseiller communal, détaille cet investissement.

Cette conduite est en très mauvais état. Un contrôle caméra a été réalisé sur l'ensemble de la conduite. Les résultats ont démontré qu'il y avait quelques travaux à prévoir et que beaucoup d'anciennes réparations ont été abîmées. En cas de fuite, les eaux pourraient polluer le sol. Quelques exemples sont présentés au moyen de photos.

Cet investissement d'un montant de CHF 150'000.- sera financé comme suit :

- Participation de la commune d'Hauteville CHF 60'000.-
- Solde à notre charge CHF 90'000.-, prélevé sur nos réserves.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote

L'investissement relatif à la réfection conduite intercommunale – eaux usées pour un montant de CHF 150'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.7 Rives du lac - aménagement

M. Henri-Pierre Blanchard, Conseiller communal, détaille cet investissement.

Les anciennes passerelles ont été construites entièrement en bois et reposant sur la terre. Elles ont souffert des intempéries et surtout de l'humidité.

Plusieurs d'entre elles ont déjà été remplacées par une base en béton et en métal beaucoup plus durable. Toutefois, il y a encore beaucoup de passerelles à remplacer. Le montant total des coûts s'élève à CHF 470'000.- et selon la clé de répartition de l'ASLG, l'investissement pour la commune de Corbières se monte à CHF 50'000.-

Cet investissement d'un montant de CHF 50'000.- sera financé par nos liquidités.

Ouverture de la discussion

M. Hervé Boudeau demande ce qu'il y a comme investissement annuel pour le sentier du lac situé sur notre commune?

Mme Christel Repond, Conseillère communale précise qu'au départ, les passerelles ont été construites en bois et qu'elles sont en mauvais état. Cependant, la commune participe annuellement à des frais d'entretien courant en fonction des mètres linéaires qui se monte à environ CHF 3'900.-/année. Pour information, les frais de rénovation sont pris en charge par l'ensemble des communes qui touchent le lac.

Vote

L'investissement relatif à l'aménagement de la rive du lac pour un montant de CHF 50'000.- est accepté (2 abstentions).

2.2.8 Réfection chalet le Perré

M. René Bruegger, Vice-syndic, détaille cet investissement.

Les rénovations comportent les éléments suivants :

- rénovation du sol ;
- parois extérieures ;
- consolidation charpente ;
- réfection escalier extérieur ;
- nouvel escalier côté nord avec porte d'accès.

L'exploitant actuel fabrique du fromage, nous devons donc nous mettre aux normes.

Cet investissement d'un montant de CHF 70'000.- sera financé par nos liquidités.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote

L'investissement relatif à la réfection du chalet du Perré pour un montant de CHF 70'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.9 Réfection tavillons chalets Les Fossalets et la Générale

M. René Bruegger, Vice-syndic, détaille cet investissement.

L'ensemble des chalets a été contrôlé avec M. Benoît Drompt, tavillonneur. Des offres ont été réalisées par M. Drompt pour l'ensemble des toitures à refaire ou à entretenir. Les coûts totaux s'élèvent à environ CHF 300'000.-, répartis sur une période de 5 à 7 ans.

L'investissement concerne la réfection des 2 toitures les plus urgentes (Les Fossalets et la Générale).

Pour information, notre village comporte des grands chalets, notamment la Générale ou Froide Fontaine, qui ont un toit mesurant plus de 600m². De ce fait, les réfections sont onéreuses (CHF 165.-/m²).

Cette première partie d'investissement d'un montant de CHF 40'000.- sera financé par une subvention d'environ CHF 20'000.- et CHF 20'000.- nos liquidités.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote

L'investissement relatif à la réfection tavillons chalets Les Fossalets et la Générale pour un montant de CHF 40'000.- est accepté à l'unanimité.

Investissement, récapitulatif

		Budget 2020		
		Charges	Produits	
Compte	Libellé	3'641'000	1'508'150	
020.506.00	Equipements informatiques	35'000		Nouvel investissement
620.501.05	Zone 30 km/h quartier Condemena	17'000		report
620.501.08	Réfection route du Chanex + divers Villarvolard	60'000		Nouvel investissement
620.501.09	Création trottoir route du Vanel	48'000		Nouvel investissement
700.501.09	Captage et conduite d'eau, Crau Bourret	370'000		report
700.501.13	Equipement parcelles 528 et 621, Villarvolard	120'000		report
700.501.14	Adduction eau - bouclage route du Vanel	110'000		Nouvel investissement
700.501.15	Adduction eau - bouclage Planchasse	110'000		Nouvel investissement
700.601.01	Participation privée équipement parcelles 528 et 621		15'000	report
700.610.00	Taxe de raccordement eau potable		33'000	
710.501.05	Réfection conduite intercommunale - eaux usées	150'000		Nouvel investissement
710.610.00	Taxe de raccordement		60'000	
710.622.00	Participations reçues d'autres communes		65'000	Nouvel investissement
720.503.00	Réalisation et aménagement déchetterie intercommunale	786'000		report
830.500.00	Rives du lac, aménagement	50'000		Nouvel investissement
942.500.02	Achat terrain pour déchetterie intercommunale	143'000		report
942.500.03	Achat terrain Pra Girard	900'000		report
942.501.02	Aménagement zone à bâtir Condemena	100'000		report
942.501.04	PED Pra Girard	532'000		report
942.503.12	Réfection chalet Le Perré	70'000		Nouvel investissement
942.503.13	Réfection tavillons chalets Les Fossalets et La Générale	40'000		Nouvel investissement
942.600.02	Vente de terrains - Pra Girard		1'290'000	report
942.661.02	Subventions / réfections chalets		20'000	Nouvel investissement
942.661.11	Réfection la Patta, subvention		25'150	report
	Investissements nets		2'132'850	

Le total des investissements présente un montant net total de CHF 2'132'850.-, dont CHF 588'000.- sont des nouveaux investissements, le reste étant des reports de crédits déjà votés.

2.3 Rapport de la commission financière

Le budget 2020 a été présenté à la commission financière en séance du 18 novembre 2019.

M. Jean-Daniel Pochon, Président, mentionne que près de la moitié des charges représente des charges liées et que la commission financière a reçu des réponses précises à leurs différentes questions.

M. Jean-Daniel Pochon communique le préavis favorable de la commission financière et propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2020 ainsi que chacun des investissements présentés et recommande à l'assemblée de les approuver.

2.4 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

M. Gabriel Kolly, Syndic, demande à l'assemblée de voter un par un les investissements ci-dessus (*les résultats des votes sont consignés sous chacun des investissements concernés*) ainsi que le budget de fonctionnement (*le résultat est consigné sur le budget de fonctionnement*).

Vote :

- **Le budget de fonctionnement 2020**
présente un excédent de charges de CHF 45'525.-
- **Le budget des investissements 2020**
présente un montant net de CHF 2'132'850.-

Les comptes de fonctionnement et des investissements tels que présentés sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée communale.

3. Election d'un membre à la commission d'urbanisme

Suite au déménagement de M. Jean Malcotti, Mme Julia Bieri a accepté de rejoindre la commission d'urbanisme et nous la remercions.

Voici sa présentation :

« Julia Bieri, née Blanc, fille de Roland, domiciliée à Corbières
J'ai terminé ma scolarité en 2001.

De 2001 à 2005, j'ai effectué un apprentissage de dessinatrice-géomètre chez Pochon & Choffet SA, qui s'appelle maintenant Reso SA. Le métier aussi a eu son changement de nom au cours de mon apprentissage, et est devenue géomaticienne. Durant cette formation de 4 ans, j'étais au côté de votre collaborateur Gérard Michel.

J'ai ensuite continué dans ce même bureau en tant qu'employée jusqu'en août 2013.

Afin de prendre soin de mes enfants, j'ai eu l'opportunité de reprendre le flambeau de mon père en artisane indépendante.

Je suis très intéressée à mettre mes compétences à votre service. »

Vote

L'adhésion à la commission d'urbanisme de Mme Julia Bieri est acceptée à l'unanimité.

4. Reprise des routes des Fornys et Planchasse

Un accotement de 50 cm plus large que le goudron est nécessaire pour entreposer la neige, faire passer des canalisations, pour les candélabres et pour que l'entretien de la route soit possible et facilité, qu'il n'y ait aucun dégât aux propriétés privées si un livreur doit passer avec son camion.

En principe, les terrains sont cédés gratuitement à la Commune, ce qui compense les frais du travail établi par le géomètre et l'inscription au Registre foncier. C'est ce qui a été notifié dans les conventions provisoires.

La reprise de la route secteur « Pré-Giller/Les Eglantines » sera présentée lors de l'assemblée des comptes, au printemps 2020.

M. Gabriel Kolly, Syndic, présente quelques plans de ces routes.

Vote

La reprise des routes des Fornys et Planchasse est acceptée (1 abstention).

5. Règlement sur les naturalisations

Mme Jeanne Drompt, Conseillère communale, commente ce règlement.

Le dernier règlement sur le droit de cité communal a été adopté par l'assemblée communale du 9 mai 2011. De même, une nouvelle loi et un nouveau règlement sont récemment entrés en vigueur, c'est pourquoi notre règlement communal doit aujourd'hui être actualisé en fonction des textes suivants :

- La loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois ;
- Le règlement du 19 mars 2018 sur le droit de cité fribourgeois.

Le nouveau règlement se base sur le modèle présenté par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil. Le nouveau règlement que le conseil communal vous propose d'adopter ce soir ne sera pas lu dans son intégralité.

Voici un résumé exhaustif des modifications qui lui ont été apportées :

1. Article 6, alinéa 1, préavis de la commission communale de naturalisation :
 - a. Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission communale des naturalisations examine les dossiers et entend en principe les requérants. Elle peut renoncer à entendre toute personne requérante dont le dossier révèle une intégration parfaitement aboutie.
 - b. La Commission a pour tâche de vérifier, en principe par l'audition, la réalisation des conditions de naturalisation.
 - c. Au terme de l'audition ou de l'examen du dossier, la Commission transmet son préavis au Conseil communal ainsi que le cas échéant le procès-verbal de l'audition, qui font partie intégrante du dossier.
 - d. Le préavis doit exposer les raisons pour lesquelles la Commission communale des naturalisations a considéré que les conditions de naturalisation sont ou ne sont pas réalisées.

Les autres dispositions restent inchangées.

Vote

Le règlement sur les naturalisations est accepté à l'unanimité.

6. Règlement et barème relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Mme Jeanne Drompt, Conseillère communale, commente ce règlement.

Le dernier règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires a été adopté lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2019 et a remplacé les deux règlements distincts des communes de Corbières et de Villarvolard. Plusieurs lois, règlements d'exécutions et ordonnances ont été prononcées depuis, c'est pourquoi notre règlement communal doit aujourd'hui être actualisé en fonction des textes suivants :

- La loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire suisse et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 ;

- La loi sur la santé du 16 novembre 1999 ;
- L'ordonnance concernant les fournisseurs de soins du 9 mars 2010.

Le nouveau règlement se base sur le modèle présenté par le Service de la Santé Publique de l'Etat de Fribourg. Le règlement que le conseil communal vous propose d'adopter ce soir ne sera pas lu dans son intégralité : Toutes les modifications qui lui ont été apportées relèvent uniquement de l'adaptation de termes spécifiques du domaine de la médecine dentaire ou du vocabulaire législatif.

Le barème consulté pour l'établissement du taux de participation aux coûts des traitements dentaires scolaires reste identique au barème adopté le 12 décembre 2011.

Vote

Le règlement et barème relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est acceptée à l'unanimité.

7. Règlement communal sur la gestion des déchets urbains

M. Martin Gendre, Conseiller communal, commente ce règlement.

- Objectif de la révision:
 - ✓ Adaptation du règlement aux nouvelles prescriptions légales (OTD -> OLED);
 - ✓ Adaptation des taxes et uniformisation des règlements des trois communes en vue de l'ouverture de la nouvelle déchetterie.
- Les trois niveaux législatif de la gestion communal des déchets:
 - ✓ Règlement communal sur la gestion des déchets urbains;
 - ✓ Règlement communal d'exécution sur la gestion des déchets urbains;
 - ✓ Info déchet.
- Les principaux changements
 - Les taxes (art. 20 à 25):
 - ✓ taxe de base par ménage = 110 CHF/année (diminution de 10 CHF)
 - ✓ Taxe de base pour les personnes seules = 80 CHF/année (nouveau)
 - ✓ Taxe de base pour les entreprises = de 50 à 2000 CHF selon le type d'activité et le volume de déchets apportés (nouveau)
 - ✓ Taxe sur les déchets particuliers (Pneu 15CHF-20CHF avec jante, batterie 5CHF, petits déchets électroménagers 5CHF)
 - Possibilité de d'amender le littering avec la révision de la LGD (art. 27a)
 - Obligation de reprendre les déchets urbains des entreprises de moins de 250 EPT (ATTENTION: uniquement les déchets urbains et pas les déchets liés à l'exploitations)/(art. 6, al.1)
- Entrée en vigueur prévu pour le 1^{er} janvier 2021 après son approbation par la DAEC (art.31)

M. Martin Gendre, Conseiller communal, précise que la mise à l'enquête de la déchetterie communale a eu lieu cet automne et nous espérons recevoir le permis d'ici le début de l'année prochaine. L'ouverture de la nouvelle déchetterie est espérée pour l'été 2020.

Vote

Le règlement communal sur la gestion des déchets urbains est accepté à l'unanimité.

8. Informations et divers

Pour rappel, des dividendes d'actions des remontées mécaniques de la Berra sont mis à disposition des citoyens.

Chaque coupon donne droit à CHF 3.– de réduction. 2 coupons sont utilisables par titre (été comme hiver).

M. Gabriel Kolly, Syndic, remercie M. Gilbert Pugin qui a planté et offert un marronnier situé sur la place communale il y a 30 ans.

Concernant ce marronnier, M. Daniel Tornare demande pourquoi il est autant taillé et Mme Elisabeth Tornare a la même question concernant les tilleuls situés à l'église de Corbières. Mme Béatrice Blanc lui répond que c'est voulu de ne pas les laisser trop pousser, pour assurer la sécurité des passants en cas de chutes de branches.

M. Jean-Marie Blanc propose d'installer des bancs au pied du marronnier au lieu des cailloux en place.

Ces propositions vont être réfléchies au sein du Conseil communal.

M. Gabriel Kolly, Syndic, donne quelques informations au sujet du captage de Crau Bourret. Le forage dirigé s'est assez bien passé. Actuellement, la source donne entre 140 et 160 litres/minute, qui se déverse dans le ruisseau comme prévu. Une chambre de comptage a été installée. La 2^{ème} partie des travaux sera de relier la sortie du captage au réseau communal d'Hauteville.

Mme Christel Repond, Conseillère communale, donne quelques précisions concernant notre PAL (Plan d'Aménagement Local). En effet, le PAL de notre commune a été approuvé mais nous avons eu un recours concernant une zone située à Villarvolard. Un arrangement a été trouvé avec le propriétaire de cette zone puis le recours a été retiré auprès du Tribunal cantonal. Notre PAL peut donc entrer en force. Nous pouvons donc avancer avec notre projet situé à Pra Girard (nouvelle déchetterie).

Mme Christine Meige demande si on ne pourrait pas changer le sol de notre salle polyvalente pour éviter de devoir installer des tapis (lourds et encombrants) lors de différentes manifestations. M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, lui répond que des demandes d'offres ont été réalisées.

Mme Christine Meige en profite pour remercier Mme Bieri pour son entrée en fonction à la commission d'urbanisme et la félicite pour les décorations de Noël qu'elle a effectué sur les fenêtres de la salle étage de la halle polyvalente de Corbières.

M. James Blanc demande s'il y aurait la possibilité d'installer en été des toilettes mobiles au bord du lac. M. Gabriel Kolly, Syndic, lui répond qu'avec le déplacement de Gruyère Aventure, des toilettes seront installées à cet endroit. Cependant, il est nécessaire qu'elles soient solidement fixées au risque de les retrouver dans le lac, comme c'est arrivé plusieurs fois à Botterens. Une telle installation a un certain coût.

M. Yann Düscher demande quelle est la position du Conseil communal concernant le nouveau centre sportif de la Gruyère. M. Gabriel Kolly, Syndic, lui répond que pour l'instant, n'ayant pas toutes les informations en notre possession, le Conseil communal ne s'est pas encore positionné à ce sujet. Chaque commune devra voter un crédit d'engagement.

Mme Elisabeth Tornare demande si c'est nécessaire de couper l'herbe en permanence à côté du bâtiment communal. Monsieur Gabriel Kolly, Syndic, lui explique qu'avec ce système de tonte appelé *Mulching*, on économise énormément de frais sur les déchets verts. Le Conseil communal analysera si une meilleure façon de faire serait envisageable.

M. Gilbert Pugin explique qu'en 1987, la commune avait procédé à la réfection du mur situé le long de la route du Vanel. Actuellement, ce mur est dans un état pitoyable et est fendu. Selon lui, il nécessiterait une réfection. M. Gabriel Kolly, Syndic, mentionne que cette proposition sera analysée au sein du Conseil communal.

M. Gabriel Kolly, Syndic, termine cette assemblée en invitant les citoyens présents à partager un verre de vin chaud offert par la commune. Il remercie les mardistes pour l'organisation et la mise en place de cette agape.

M. Gabriel Kolly, Syndic, remercie le Conseil communal et l'administration pour tout le travail effectué ainsi que pour son dévouement. Un merci particulier à Mme Béatrice Blanc, heureuse retraitée depuis quelques semaines. Mme Béatrice Blanc est applaudie.

M. Gabriel Kolly, Syndic, souhaite une excellente soirée ainsi que de belles fêtes de fin d'année à chacun.

M. René Bruegger, Vice-syndic, remercie, au nom du Conseil communal, M. Gabriel Kolly, Syndic pour tout son travail effectué. M. René Bruegger, relève son côté dynamique et mentionne que chacun peut s'exprimer librement. De plus, l'ambiance au sein du Conseil communal y est excellente.

La séance se termine à 20h37.

Corbières, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Sophie Beaud



Le Syndic

Gabriel Kolly